

République française
Département de la Haute-Savoie
Arrondissement de Thonon- Les- Bains
Commune de CERVENS

Délibération
N°2022-27

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE CERVENS

Envoyé en préfecture le 25/05/2022
Reçu en préfecture le 25/05/2022
Affiché le 25/05/2022
ID : 074-217400530-20220517-D202205_27-DE

Nombre de conseillers en exercice :	15	VOTE :	pour :	12
Présents :	10		contre :	00
Absents :	05		abstentions :	00
Procurations :	02			
Votants :	12			
Date de la convocation :	12/05/2022	Secrétaire de séance :	Ruta NOEL	

SEANCE ORDINAIRE DU 17 MAI 2022 à 20 H

L'an deux mil vingt-deux le 17 mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CERVENS dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Gil THOMAS, Maire.

PRESENTS : CALLENDRIER Michèle/ CHATEAU Baptiste / DECOMBARD Coralle/ DUTARTRE Claire/ FAVRAT Florent / MASSON Thibault / PROFFIT Thierry / NOEL Ruta/ THOMAS Gil/ VUARGNOZ Catherine.

ABSENTS : KELLER Sophie / LEYDIER Serge/ SANDRAL Linda/ SCHMETZ Bernard/ CHATEL Christophe /

PROCURATIONS : Bernard SCHMETZ donne procuration à Thierry PROFFIT
Linda SANDRAL donne procuration à Claire DUTARTRE

Affaires foncières **OBJET :** Régularisations foncières, secteur de la Dinière.

LE MAIRE DEMANDE à monsieur Christophe CHATEL, directement concerné par ce dossier, de ne pas prendre part aux délibérations et de quitter la salle.

LE MAIRE RAPPELLE au conseil municipal la délibération N°2017/43 du 14 novembre 2017 par laquelle le conseil municipal avait approuvé les acquisitions foncières ci-après suite aux aménagements de voirie du secteur de la Dinière. A savoir :

- La parcelle ZE N° 559 pour 37 m² au prix de 50 euros le mètre carré appartenant à l'indivision TODESCO, pour un prix total de 1 850 Euros.
- La parcelle ZE N° 564 pour 54 m² appartenant à l'indivision CHATEL au prix de l'euro symbolique.
- Les parcelles ZE N° 561 pour 19 m² et ZE N° 566 pour 31 m² appartenant à Madame Mélanie CHATEL au prix de l'euro symbolique.

LE MAIRE INFORME les membres présents que ces régularisations foncières n'ont toujours pas été réalisées et qu'à ce jour l'indivision CHATEL n'est plus propriétaire de la parcelle ZE 564 car elle appartient à présent à monsieur Jérémy CHATEL, unique propriétaire.

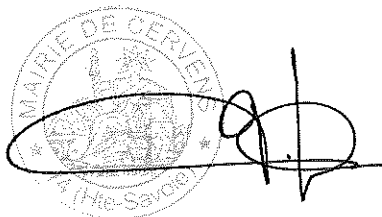
IL INFORME de ce fait qu'il convient de délibérer à nouveau suivant les mêmes conditions qu'en 2017 et ce en accord avec les propriétaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ayant entendu cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- ☞ **ABROGE** la délibération du conseil municipal du 14/11/2017.
- ☞ **DECIDE** d'acquérir les parcelles ci-après :
 - o ZE N° 559 pour 37 m² au prix de 50 euros le mètre carré appartenant à l'indivision TODESCO, pour un prix total de 1850 euros,
 - o ZE N° 564 pour 54 m² appartenant à monsieur Jérémy CHATEL au prix de l'euro symbolique
 - o ZE N° 561 pour 19 m² et ZE N° 566 pour 31 m² appartenant à Madame Mélanie CHATEL au prix de l'euro symbolique
- ☞ **AUTORISE** le Maire à signer les actes à intervenir en l'étude de Maître HILLARD- MANZI, notaire à Thonon les Bains
- ☞ **PRECISE** que les frais notariés seront à la charge de la commune.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



Mairie de Cervens
Haute-Savoie

Certifié exécutoire par sa réception en Préfecture le **25 MAI 2022**
Et son affichage le **25 MAI 2022**
Le Maire, Gil THOMAS



Mairie de Cervens
Haute-Savoie